

### L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Le pays de Pontivy (SMPP), réunissant les communautés de communes de Centre Morbihan Communauté et de Pontivy Communauté, a décidé de réviser son schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Le SCoT est un **document de planification** qui définit les grandes orientations en matière d'habitat, d'équipements publics, d'économie, de commerces, de mobilité, ou d'environnement à l'échelle des deux intercommunalités. Les défis sont majeurs dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, de vieillissement de la population et plus largement, de crise environnementale.

Le SCoT doit offrir un **cadre de référence responsable et ambitieux** pour les autres documents stratégiques à commencer par les PLUi qui fixent les règles d'utilisation des sols. Car c'est finalement cela le principal défi que le SCoT est invité à relever avec la loi Climat et résilience : **concilier sobriété foncière et dynamisme économique** en permettant l'émergence de nouveaux modèles d'aménagement.

Le SCoT doit être un **projet commun et partagé** par les élus et les citoyens du territoire, c'est le sens de la publication de cette première lettre d'information.

**Claude VIET**

Président du Pays de Pontivy

### LE SCOT EN RÉVISION

Le contexte législatif et réglementaire a fortement évolué depuis la promulgation de la loi Climat & Résilience en 2021. Le texte introduit des **objectifs concrets de réduction de la consommation d'espace**, modifiant ainsi la feuille de route du SRADDET (échelon régional) et de l'ensemble des documents d'aménagement et d'urbanisme dont les PLUi et les SCoT.

Le départ de Baud Communauté (6 communes) du pays de Pontivy depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a par ailleurs modifié le périmètre géographique du territoire et par conséquent son organisation territoriale, les armatures ou encore les objectifs en matière de production de logements par exemple.

Enfin, la révision est l'opportunité d'actualiser les objectifs au regard de ce qui a été observé ces dernières années et **d'accompagner au mieux les transformations** qui sont à l'œuvre, par exemple, en matière de production d'énergies renouvelables, de mode d'habitat ou de consommation.

Plutôt qu'une modification simplifiée, les élus ont donc décidé d'engager une procédure de révision du SCoT le 9 février 2023 afin d'intégrer l'ensemble de ces changements au document. Le SCoT révisé devrait être approuvé au premier trimestre 2026.

### LE SCoT EN QUELQUES CHIFFRES

**36 communes**    **77 000 habitants**

**38 200 logements** dont 85% de maison individuelle

**30 700 emplois** + 0,08% par an

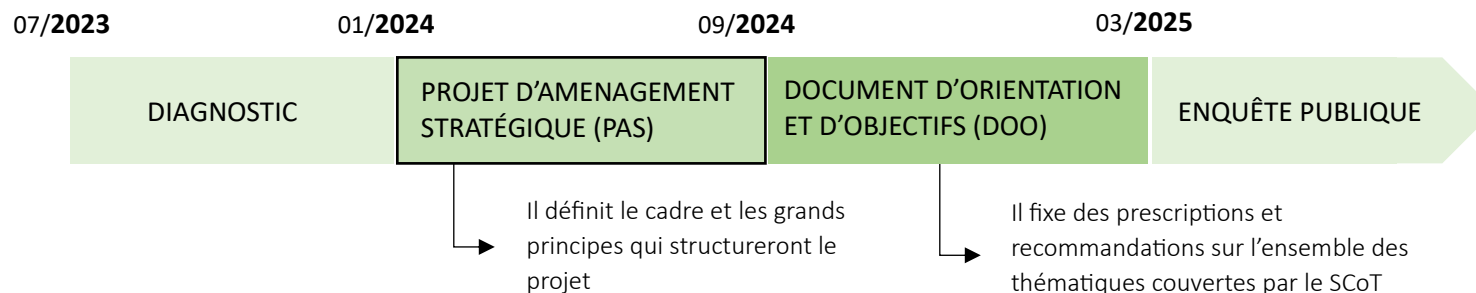
**23 espaces remarquables ou protégés**

### LA LOI CLIMAT & RESILIENCE

L'étalement urbain perturbe les écosystèmes et constitue une menace à moyen terme pour la biodiversité, c'est pourquoi la loi climat et résilience est venue instituer la notion de « zéro artificialisation nette des sols », le ZAN. Si la notion de consommation économe de l'espace n'est pas nouvelle, le texte de loi vient fixer des objectifs concrets pour les territoires.

La participation du pays de Pontivy à cet effort collectif a été établi par le SRADDET de Bretagne à 275 hectares d'espaces (ENAF) pouvant être consommés sur la période 2021-2031. Le rythme de la consommation sera à nouveau divisé par deux sur la période 2031-2041 pour enfin arriver au ZAN en 2050.

### LE CALENDRIER



# LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Le projet d'aménagement stratégique (PAS) est l'expression de la vision politique des élus pour le territoire. Il permet de préciser les grandes priorités en matière de développement et d'aménagement du territoire ainsi que les équilibres et les complémentarités entre les différents pôles et communes.

## LES AXES DU PAS

Des ateliers réunissant élus et techniciens ont été organisés et ont permis de faire émerger les priorités suivantes :

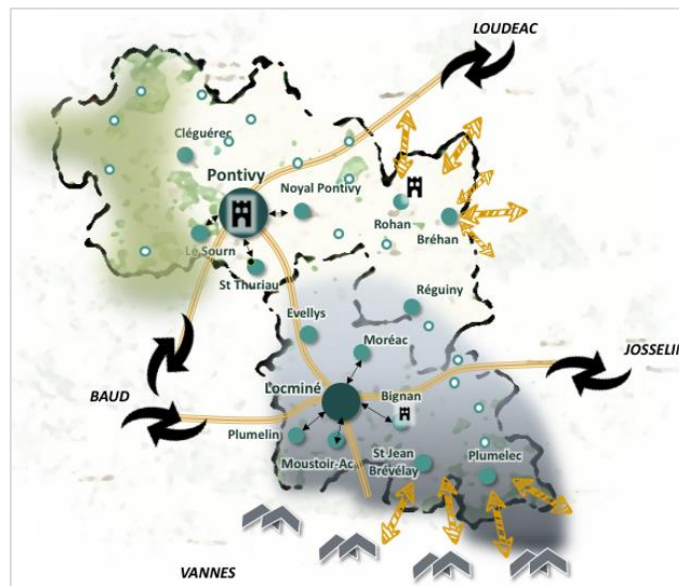
**1 « Affirmer l'attractivité du territoire selon un cadre de vie de qualité qui allie bien être et fonctionnalité ».** L'ambition est d'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants et futurs habitants du territoire en développant une offre de logement diversifiée et adaptée aux besoins et en favorisant l'accès à des modes de transports durables sur tout le territoire. Le développement de services de santé et d'un urbanisme favorable à la qualité de vie seront également recherchés.

**2 « Consolider les atouts économiques du territoire et diversifier les secteurs pour une offre d'emplois dynamique et attractive ».** L'agriculture et l'agroalimentaire sont le socle, à consolider, de la vitalité économique du territoire. Il s'agit parallèlement de poursuivre la diversification de l'économie en misant sur les filières locales, l'innovation ou le tourisme pour maintenir une dynamique d'emploi sur le territoire.

**3 « Promouvoir une identité territoriale durable, résiliente : la protection et la valorisation de l'environnement comme garantes de la qualité de vie ».** Adopter une gestion économe de la consommation d'espaces et des pratiques durables en matière d'aménagement et de production d'énergie sont les objectifs recherchés pour préserver notre environnement (eau, sols, forêts, biodiversité...) et s'adapter au changement.

## L'ARMATURE TERRITORIALE

L'équilibre et la complémentarité entre polarités urbaines et rurales est l'un des objectifs principaux du SCoT. Le document élabore ainsi une armature qui hiérarchise l'ensemble des villes du territoire et leurs aires d'influence au regard des services et équipements proposés. Les élus ont souhaité une armature à trois niveaux : les deux pôles majeurs (Locminé et Pontivy), les pôles de proximité, et les autres communes. Les objectifs de croissance démographique, de densité ou de production de logements sont ainsi différenciés au regard de l'armature et des différentes « tonalités » matérialisées sur la carte ci-dessous.



Le PAS dans sa version intégrale est [disponible à cette adresse](#).

## L'OEIL DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT



triskell-citoyen.bzh

ZAN, SCoT... Derrière ces acronymes un peu barbares se cachent les orientations très concrètes qui vont dessiner l'avenir de notre territoire : Quelles évolutions sur notre façon de nous loger ? De travailler ? De produire de la nourriture ? De nous déplacer ? Autant de sujets en lien direct avec votre quotidien et pour lesquels votre avis compte. Que vous soyez désireux de prendre pleinement part à ces réflexions aux côtés de vos élus locaux, ou simplement curieux de mieux comprendre comment se construisent ces orientations essentielles pour l'avenir du territoire, il y a une place pour vous.

Les élus ont sollicité votre conseil de développement, le Codev Triskell Citoyen, pour participer activement aux réunions du SCoT et pour être force de propositions... L'aménagement de notre territoire nous concerne tous et nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre pour imaginer collectivement nos lieux de vie.

Au Codev Triskell Citoyen, vous avez la chance d'agir pour un territoire convivial, solidaire et durable. Alors contactez-nous !



### RÉUNIONS PUBLIQUES (ouvert à tous) :

le 14/05 à 18h30 à **Pontivy** (Siège de Pontivy Communauté, 1 Pl. Ernest Jan)  
le 15/05 à 18h30 à **Moréac** (Espace An Ty Roz, rue de Keramour)

### DÉBAT DU PAS :

le 21/06 lors du comité syndical  
du pays de Pontivy

Retrouvez toutes les informations et documents sur [pays-pontivy.fr](http://pays-pontivy.fr)